

Paris, le 25 février 2019

FORMATION DES ENSEIGNANT.E.S : DES CONCERTATIONS AFFICHÉES... POUR DES DÉCISIONS DÉJÀ PRISES ?

Lors de la réunion avec les organisations syndicales du 20 février, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont enfin présenté leur décision sur la position des concours de recrutement, indispensable pour avoir une vision d'ensemble de leur projet de réforme de la formation des enseignant.e.s. C'est ce que le SNESUP-FSU demandait depuis plusieurs mois. Les ministères ont décidé de positionner les concours de recrutement (admissibilité et admission) en fin de Master 2 à l'horizon 2022. Ils ont également annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur le format, les contenus, l'amont et l'aval des concours.

Le SNESUP-FSU a pris acte de cette décision, et pointé, avec les autres organisations syndicales présentes, les questions qu'il souhaite voir traiter lors des concertations à venir : les modalités et contenus de la formation, avant comme après concours, les modalités de stage en M1 et M2, le statut des étudiant.e.s stagiaires lors de ces deux années, le type d'épreuves et de "programmes" que le ministère prévoit pour lesdits concours, l'organisation de l'année de fonctionnaire stagiaire censée suivre l'obtention du concours... Sur ces questions les ministères n'ont pas apporté de réponse précise, soulignant que des discussions devaient encore avoir lieu et que certains points n'étaient pas tranchés.

Les réponses de E. Geffrey (DGRH) à l'AEF le 20 février vont dans ce sens : « Pour le statut [des étudiants en M2], on peut s'inspirer du modèle de préprofessionnalisation. Sur la rémunération, c'est un ensemble : cela va dépendre du degré de responsabilité et du temps de service, qui seront décidés après la concertation ».

Le SNESUP-FSU s'étonne alors de lire dans le communiqué de presse ministériel (<http://www.education.gouv.fr/cid139256/devenir-enseignant-une-meilleure-formation-initiale-et-des-parcours-plus-attractifs-pour-entrer-dans-le-metier.html>) du 21 février présentant la réforme des indications très précises sur des éléments non encore actés (l'arrêté master MEEF passe au CNESER le 11 mars) ou jamais discutés. Ce document indique notamment que dans la nouvelle configuration de la formation, les étudiant.e.s de M2 (avant le concours, donc) seront en responsabilité à mi-temps. Or, les modalités de stage de M2 n'ont fait l'objet jusqu'à maintenant d'aucune discussion avec les organisations syndicales.

Le SNESUP-FSU dénonce ce mode de communication, qui entérine d'avance ce que les concertations sont censées mettre en discussion et augure mal de leur déroulement alors que les sujets à débattre sont d'importance pour le devenir de la formation. ■

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)

SNESUP-FSU-78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris
Tél.:01 44 79 96 10 – sg@snesup.fr – www.snesup.fr